

UNIVALOM

Siège :

3269 Route de Grasse
06600 – ANTIBES
Tél. 04.93.65.48.07

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 12 OCTOBRE 2023

Délibération 2023-36

OBJET : Appel d'Offres - Attribution du marché de transport des végétaux et de traitement des biodéchets

Le 12 octobre 2023 à 11h00, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Nombre de membres
du Conseil Syndical

Légal :39

Désignés : 28

(dont 11 délégués avec voix double
soit un total de 40 voix)

Présents : 18

Visio :0

Votants :33

Procurations 5

Date de la convocation :

6 octobre 2023

Membres titulaires :

Jean LEONETTI, Joseph CESARO, Caroline JOUSSEMET, Marion MUSSO, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; Marie ANASSE, Philippe DELEAN, Hassan EL JAZOULI, François WYSZKOWSKI, délégués de la Commission syndicale ;
Françoise THOMEL, Xavier WIIK, délégués de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;
Christophe ULIVIERI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;
Françoise BRUNETEAUX, Marc OCCELLI délégués de la Commission syndicale ;
Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;
Roland RAIBAUDI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;
Arnaud PRIGENT délégué de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur

Membres suppléants :

Guy LOPINTO délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;
Michèle ALMÈS délégué de la Commission syndicale

Procurations :

Anne-Marie BOUSQUET à Hassan EL JAZOULI
Emmanuel DELMOTTE à Françoise THOMEL
Jean-Pierre DERMIT à Caroline JOUSSEMET
Patrick PEIRETTI à Marc OCCELLI
Denise LAURENT à Christophe ULIVIERI

Membres excusés :

Georges VAZIA, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
Khéra BADAOU, Gilbert HUGUES délégués de la Commission syndicale ;
Bernard ALENDIA délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins
Marie-Louise GOURDON, déléguée de la Commission syndicale ;
Jean-Marc DELIA, délégué de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse
Pierre CORPORANDY délégué de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20231012-2023-336-DE
Date de télétransmission : 12/10/2023
Date de réception en préfecture : 12/10/2023

M. Hassan EL JAZOULI est désigné en qualité de secrétaire.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

UNIVALOM est en charge du transport des végétaux issus de la collecte en déchèteries ou en Porte A Porte des agglomérations adhérentes. Le transport de ce flux, qui est un des plus importants du territoire, est réalisé au travers d'un marché public.

Jusqu'en 2022, le Syndicat lançait un appel d'offres unique concernant tous les types de transport : bennes Ampliroll, semi-remorques ainsi que des prestations de chargement si nécessaire. Suite à la dernière mise en concurrence, qui n'avait pas permis d'analyser plusieurs offres, et suite à une remarque effectuée lors de la précédente Commission d'Appel d'Offres de Madame l'Inspectrice de la Direction Départementale de la Protection des Populations, il a été décidé d'allotir différemment cet appel d'offres.

Ce nouvel allotissement a permis de diversifier la concurrence et d'obtenir plusieurs offres pour certains lots.

De plus, à partir du 1^{er} janvier 2024 tous les habitants du territoire devront bénéficier d'une solution de tri à la source de leurs biodéchets. Un marché avait donc été lancé en 2022 pour le transport et le traitement de ce flux. Le marché avait été déclaré infructueux car le montant de la seule offre reçue excédait les crédits alloués avant le lancement de la procédure.

Ainsi, le Syndicat UNIVALOM a lancé un appel d'offres ouvert européen en application des dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2-1 et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique, pour « L'EVACUATION, LA VALORISATION ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES ISSUS DE L'AIRE D'UNIVALOM », d'une durée d'un an renouvelable 2 fois et comportant 4 lots décomposés comme suit :

- Lot n°1 : "TRANSPORT DES VEGETAUX - ÉVACUATION DES BENNES AMPLIROLL"
- Lot n°2 : "TRANSPORT DES VEGETAUX - EVACUATION EN SEMI-REMORQUE DEPUIS LES DECHETERIES D'ANTIBES ET VALLAURIS"
- Lot n°3 : "TRANSPORT DES VEGETAUX - CHARGEMENT DE CONTENANT DE VEGETAUX"
- Lot n°4 : "TRAITEMENT ET VALORISATION DES BIODECHETS ISSUS DE L'AIRE D'UNIVALOM - RELANCE SUITE A UNE DECISION D'INFRUCTUOSITE"

L'Avis d'Appel Public à la Concurrence a été transmis le 24 juillet 2023 au BOAMP, JOUE par notre profil d'acheteur AWS avec une date limite de réception des offres fixée au 11 septembre 2023 à 12 heures 00.

A la suite des différentes étapes de la procédure, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 03 octobre 2023 a attribué les marchés relatifs aux 4 lots :

- Lot n°1 TRANSPORT DES VEGETAUX - ÉVACUATION DES BENNES AMPLIROLL pour un seuil annuel maximum de 8 000 rotations (montant annuel de 711 503,50 €HT mentionné dans le Devis Quantitatif Estimatif) au candidat ALGORA, pour son offre conforme et complète et intéressante pour le Syndicat.
- Lot n°2 TRANSPORT DES VEGETAUX - EVACUATION EN SEMI-REMORQUE DEPUIS LES DECHETERIES D'ANTIBES ET VALLAURIS pour un seuil annuel maximum de 2 400 rotations (montant annuel de 392 788,70 €HT mentionné dans le DQE) au candidat PASINI, pour son offre conforme et complète et intéressante pour le Syndicat.
- Lot n°3 TRANSPORT DES VEGETAUX - CHARGEMENT DE CONTENANT DE VEGETAUX pour un seuil annuel maximum de 800 chargements (montant annuel de 77 500 €HT mentionné dans le DQE) au candidat PURFER, pour son offre conforme et complète et intéressante pour le Syndicat.
- Lot n°4 TRAITEMENT ET VALORISATION DES BIODECHETS ISSUS DE L'AIRE D'UNIVALOM - RELANCE SUITE A UNE DECISION D'INFRUCTUOSITE pour un seuil annuel maximum de 4 000 tonnes (montant annuel de 320 000 €HT mentionné dans le DQE) au candidat SUD-EST ASSAINISSEMENT, pour son offre conforme et complète et intéressante pour le Syndicat.

Où cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité syndical,
A, l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les pièces relatives aux marchés suivants l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 03 octobre 2023 :
 - Lot n°1 TRANSPORT DES VEGETAUX - ÉVACUATION DES BENNES AMPLIROLL: attribué à la société ALGORA,
 - Lot n°2 TRANSPORT DES VEGETAUX - EVACUATION EN SEMI-REMORQUE DEPUIS LES DECHETERIES D'ANTIBES ET VALLAURIS : attribué à la société PASINI,
 - Lot n°3 TRANSPORT DES VEGETAUX - CHARGEMENT DE CONTENANT DE VEGETAUX : attribué à la société PURFER,
 - Lot n°4 TRAITEMENT ET VALORISATION DES BIODECHETS ISSUS DE L'AIRE D'UNIVALOM - RELANCE SUITE A UNE DECISION D'INFRUCTUOSITE: attribué à la société SUD EST ASSAINISSEMENT.
- **INSCRIT** au budget les crédits correspondants

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
Le Président


Jean LEONETTI

